



ROUGNON

Membre du Pacte Mondial

Communication sur le Progrès – COP 2019

Association Forum des Amis du Pacte
Mondial en France

www.pactemondial.org

11 rue Carrière Belleuse – 75 015 PARIS

Tél : 01.40.65.05.40 – Fax : 01.4065.05.38

Email : cop@pactemondial.org





NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DU GLOBAL COMPACT

Dans le cadre de sa politique Environnement, Santé et Sécurité, ROUGNON considère la prise en compte et le respect de l'environnement, des bonnes pratiques morales, des conditions de travail des salariés, ainsi que le respect des droits de l'Homme plus généralement, comme une priorité.

C'est pourquoi, notre société s'est engagée dans une politique d'amélioration de la gestion de son personnel, tant au niveau des conditions de travail au sein de l'entreprise, que du respect des droits de chaque personne. Cela se traduit par une écoute régulière des salariés, mais aussi par la mise en place d'entretiens à leur demande.

Notre société s'est engagée à améliorer sa politique en matière d'environnement. Sont ainsi prises en compte, nos impacts sur l'environnement et ce à toutes les étapes des projets que nous réalisons, de leur conception, de leur entretien et de leur démantèlement.

C'est en s'inscrivant dans cette démarche, que nous nous sommes engagés dans la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Environnement et des conditions de travail, associant l'ensemble de notre personnel, des fournisseurs ou prestataires de services, des personnels détachés et plus généralement, de toute personne intervenant pour notre entreprise.





NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Nous nous engageons à respecter, dans toutes nos activités, les fondamentaux suivants :

- Prévenir toute nuisance ou pollution due à nos activités pouvant avoir un impact sur l'environnement
- Faire progresser de façon continue, nos performances environnementales au regard des contingences techniques réalisables et selon les moyens économiques disponibles
- Respecter la législation applicable ainsi que tout autre engagement pris ou exigence environnementale appropriée à nos métiers
- Encourager les bonnes pratiques environnementales
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes
- Respecter les conditions de travail de nos salariés, au sein de notre entreprise et vérifier qu'elles sont respectées par nos clients
- Veiller à ce que les droits de chacun soient respectés, au titre du droit international relatif aux droits de l'Homme

Les objectifs et cibles que nous nous sommes fixés seront assurés par l'application, le maintien et le déploiement de ces principes simples.

Chacun d'entre nous peut, et doit, apporter sa contribution volontaire et citoyenne, au respect de ces grands principes.

Hervé SMADJA
Gérant





RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Nous nous sommes fixés des objectifs à respecter, au regard de l'éthique de notre entreprise en la matière.

Pour que notre entreprise fonctionne, nous nous devons de considérer l'Homme, comme étant au cœur de nos préoccupations, ce qui passe par la mise en œuvre d'un plan d'actions décliné et soutenu par le management dans ces domaines, tels que :

Le respect de l'égalité des chances à l'embauche :

Le principe d'égalité est respecté face aux différentes candidatures.

L'entreprise ROUGNON se refuse de retenir un candidat, en raison de son appartenance politique, sa race ou de sa religion. La même éthique est respectée pour l'évolution professionnelle.

La lutte contre le travail illégal :

Tous nos salariés, même étrangers ont une situation « en règle ». A chaque embauche, nous vérifions tous les documents légaux nécessaires (papiers d'identité à jour, titres de séjour etc.). En cas d'absence de ces documents, les démarches administratives sont suspendues, le temps de la régularisation du dossier.

Lutte contre le travail des enfants :

L'entreprise ROUGNON s'engage à ne pas faire travailler les enfants de moins de 18 ans, sauf en cas de contrats légaux provisoires.

Respect du temps de travail et des congés

Engagement à ne pas sous-payer ses collaborateurs





RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Action des Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

Les IRP sont les garants des bonnes conditions de travail des salariés dans l'entreprise.

Mensuellement, elles peuvent remonter les informations et les questions qui leur sont posées, au Président du GROUPE ROUGNON, François ROUGNON.

Quotidiennement, le management est disponible, pour répondre aux interrogations des salariés.

Réalisation d'un audit des risques psycho-sociaux en 2012 (RPS)

La direction a mandaté un cabinet externe, pour procéder à un audit RPS au sein de l'entreprise ROUGNON. Quatre groupes de travail ont été créés, afin de répondre aux quatre thèmes à risque, ressortis lors de l'audit.

Différentes actions ont été menées jusqu'en 2015, répondant à un plan d'action défini en 2012 et révisé annuellement.

En 2016, de nouvelles pistes d'amélioration ont été abordées, et il est demandé, aux délégués du personnel, une vigilance accrue, dans la remontée de nouvelles situations « à risque ».

Travail en partenariat avec la médecine du travail

Le responsable QHSE travaille en étroite collaboration avec le médecin du travail, en charge de l'entreprise ROUGNON.

En cas de difficultés médicales, pour certains salariés, une collaboration efficace est en place.

Suivi régulier des indicateurs sociaux

Un suivi mensuel permet une autre approche, soit la possibilité d'agir rapidement lorsqu'une hausse des arrêts maladie ou du turn – over est constatée.

CIBLES ENVIRONNEMENTALES ATTEINTES

2007



Papier recyclé

Maitriser et diminuer les consommations de papier non recyclé

Nous avons diminué, de 80%, les consommations de papier non recyclé par :

- La gestion centralisée
- L'établissement d'un nouveau cahier des charges techniques particulières auprès de nos fournisseurs pour le papier recyclé des lettres à « entête » et / ou « suite » .

Aussi, en assurant 100% des impressions ou éditions de nos offres commerciales par la programmation, par défaut, en mode « recto-verso » des imprimantes concernées, associées à une circulaire d'information et de sensibilisation auprès du personnel administratif, nous sauvegardons l'équivalent de 10 arbres par an.

CIBLES ENVIRONNEMENTALES ATTEINTES

2009

Réalisation du bilan carbone de notre entreprise :



La société ROUGNON a réalisé, en 2009, son bilan carbone. Cette étude lui a permis de visualiser les points importants d'émission de carbone, afin de les traiter efficacement.

Ainsi, des actions sont actuellement menées sur :

- La consommation et l'utilisation de l'énergie
- Une partie de l'activité métier
- Les déplacements de nos collaborateurs - encadrement
- Les déplacements de nos collaborateurs – techniciens intervenant sur sites et chantiers

2010

Réalisation d'un diagnostic énergétique de notre bâtiment :



Le diagnostic énergétique des locaux de l'entreprise a été élaboré, en collaboration avec BUREAU VERITAS.

Deux postes, énergivores, ont été identifiés : le chauffage et l'éclairage.

En conséquence, nous avons pu maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre et agir dans la lutte contre le réchauffement climatique.

CIBLES ENVIRONNEMENTALES ATTEINTES

2011

Amélioration de la Gestion des Produits Chimiques:



Nous avons établi une traçabilité, permettant le suivi à 100% des CFC, et la mise en place d'une procédure, par le biais de fiches « mouvement ou destruction de fluide ». Ce suivi simple et efficace est effectué par le corps encadrant.

Nous encadrons l'utilisation des produits utilisés, depuis le 1^{er} janvier 2011. Tous les agents CMR (Cancérogène, Mutagène, toxiques pour la Reproduction) ont été éliminés de nos stocks et interdits d'approvisionnement.

Nous avons débuté le remplacement de certains produits existants, par des produits bio ou éco-labellisés.

2012

Amélioration de la Gestion des Déchets :



Gestion de nos déchets maîtrisée : l'intégralité de nos déchets font l'objet d'un bordereau de suivi de déchets.

Un registre est tenu, permettant un suivi administratif.

En fonction de leur nature, les déchets sont envoyés vers la voie d'élimination adéquate (récupéré à l'appui).

NOUVEAUX OBJECTIFS ET CIBLES ENVIRONNEMENTALES

Au-delà de la conformité aux exigences applicables, de la mise en place, puis du maintien d'un Système de Management de l'Environnement, il a été décidé par la direction de :

2013



Maitriser les rejets, les nuisances, et limiter leurs impacts :

Nous poursuivons notre démarche de réduction des émissions de CO₂ de notre parc auto.

Aussi, en conformité avec la réglementation européenne, nous renouvelons notre parc auto, par des véhicules émettant moins de CO₂.

En 2017, la moyenne d'émission totale du parc auto est de 111 g/ km. Les véhicules légers émettent en moyenne 101 g/km.

2014



Réflexion sur les nouvelles technologies dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre :

Arrivée, dans notre parc auto, de nouveaux véhicules, à la technologie « *stop and start* », aussi bien dans la flotte utilitaire, que dans celle des particuliers.

Un véhicule électrique a intégré notre parc auto.

NOUVEAUX OBJECTIFS ET CIBLES ENVIRONNEMENTALES

2015



Trois véhicules électriques, dont un utilitaire, sont disponibles dans notre parc auto.

2016



Un véhicule électrique entre dans le parc auto particulier.



Mise en place de la dématérialisation sur les signatures de certains appels d'offre et courriers.

Mise en place de la mobilité pour le service itinérant, engendrant une économie de papier significative.

2017



Optimisation des processus en terme d'astreinte et de réclamation client, dématérialisation du processus maintenance – objectif 0 papier



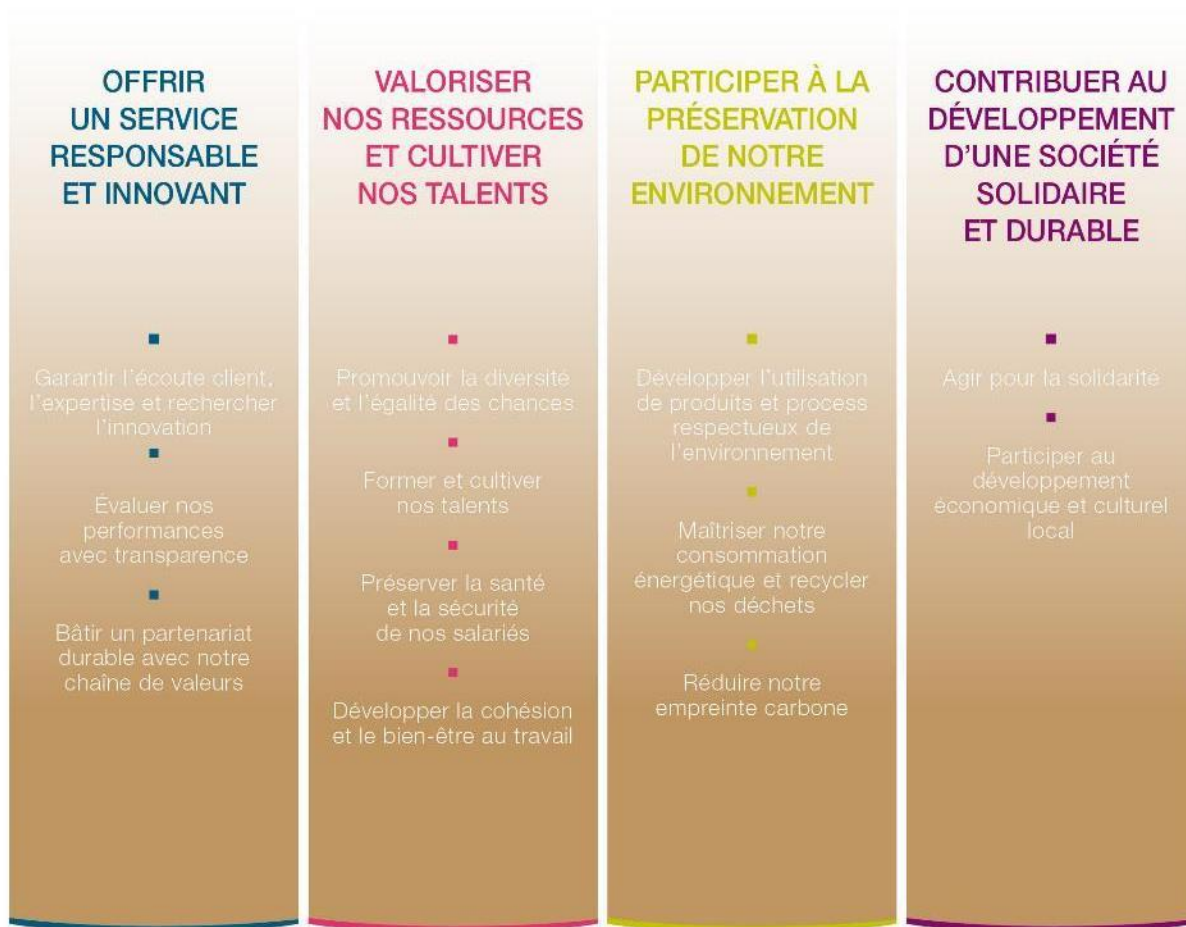
Projet de mettre en place un système de management intégré (SMI)

Lancement de la démarche RSE

NOUVEAUX OBJECTIFS ET CIBLES ENVIRONNEMENTALES

2018

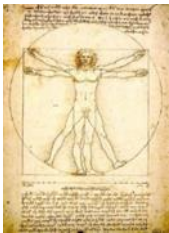
Evaluation du système RSE par ECOVADIS avec une note de 6/10,



2019

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Mise en place d'une Charte Ethique pour l'ensemble des salariés



La société ROUGNON a décidé de mettre en place un document unique, constituant la Charte d'Ethique de l'entreprise. Ce document s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation de notre personnel aux Droits de l'Homme, aux Normes du Travail et à la Lutte contre la Corruption (conformément aux différents principes énoncés par le Pacte Mondial).

Surveillance accrue lors de la présence de sous-traitants sur les chantiers

Afin de lutter contre le travail illégal et la présence de travailleurs en situation irrégulière, des contrôles fréquents sont réalisés sur les chantiers.

Notre personnel est sensibilisé régulièrement par le responsable QHSE